



Avenant non signé par employé

Par **linece56**, le **02/01/2023** à **11:45**

Bonjour,

Mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Voilà ma question mon patron me paye 39h depuis le mois dernier alors que je n'ai toujours pas signé l'avenant qu'il me propose car les propositions orales n'ont rien à voir avec celles sur le papier.

Puis je ne pas faire les 39h ? Et pour le salaire peut il me remettre à celui de 35h.

L'avenant proposé a été signé par l'employeur mais pas par moi.

En vous remerciant pour vos retours.

Cordialement

Par **P.M.**, le **02/01/2023** à **11:51**

Bonjour,

L'employeur n'a pas besoin de conclure un avenant pour vous faire effectuer des heures supplémentaires à condition de vous les payer avec majorations par rapport au salaire contractuel...